



Réf. Farde e-Assemblées : 2500104

N° OJ : 89

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : TV/2022/228/PA.- Avenant n°1 à la convention n° TV/2021/214/PA de subvention par Bruxelles Environnement pour le projet "véhicules partagés" (appel à projets actions climat 2021).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, §1er ;

Vu l'appel à projets "Action climat 2021" lancé le 01/03/2021 par Bruxelles Environnement à l'intention des communes et CPAS bruxellois pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables ;

Vu la décision du Collège en sa séance du 17/06/2021 d'autoriser la participation de la Ville de Bruxelles et d'approuver le dossier de candidature ;

Vu que la Cellule Logistique du Département Espaces publics et verts a dans ce cadre posé sa candidature pour un projet "Nous partageons nos véhicules" qui a été favorablement accueilli par le jury mis en place par Bruxelles Environnement ;

Vu que par décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 novembre 2021 il est octroyé à la Ville de Bruxelles au titre du projet susmentionné un subside à hauteur de 75.000,00 EUR ;

Vu la décision du 20 décembre 2021 par laquelle le Conseil communal a adopté la convention n° TV/2021/214/PA entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement, qui a pour objet, comme le précise son article 1er, de préciser les dispositions relatives à l'utilisation, aux justifications à fournir et au remboursement éventuel de la subvention allouée à la Ville en vertu de l'arrêté susmentionné ;

Considérant que les parties conviennent de mettre à jour le planning prévu initialement par la convention du 20 décembre 2021 susmentionnée ;

Qu'à cet effet, la durée du subside est prolongée jusqu'au 30/11/2023 ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de subside entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement du 20/12/2021 pour le projet "véhicules partagés" (appel à projets actions climat 2021).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : l'avenant n° 1 (TV/2022/228/PA) à la convention de subside entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement du 20/12/2021 (TV/2021/214/PA) pour le projet "véhicules partagés" (appel à projets actions climat 2021), est adopté.

Annexes :

